

SEPT RÈGLES

pour nous simplifier
l'orthographe

Pourquoi écrire *trente-six* mais *cent six*, *il harcèle* mais *il chancelle*, *des garde-robes* mais *des gardes-barrière(s)*... ? Ces irrégularités, et bien d'autres, figées par la tradition mais souvent déjà concurrencées par de nouveaux usages, voici près de vingt ans que le Conseil supérieur de la langue française et l'Académie française ont proposé d'y mettre fin. Publiées par le *Journal officiel de la République française* le 6 décembre 1990, leurs *Rectifications de l'orthographe* voulaient ainsi « continuer à apporter à l'orthographe des rectifications cohérentes et mesurées qui rendent son usage plus sûr, comme il a toujours été fait depuis le XVII^e siècle et comme il est fait dans la plupart des pays voisins ».

Depuis lors, ces modifications, soumises aux usagers sans leur être imposées, ont progressivement conquis droit de cité dans les principaux dictionnaires ; les enseignants de tous niveaux ont été invités à les accepter autant que les anciennes graphies ; plusieurs publications les ont adoptées ; les correcteurs informatiques s'y sont adaptés... Le moment est venu d'accomplir un pas de plus et, sans pour autant sanctionner les graphies traditionnelles, de faire peu à peu des formes rectifiées l'orthographe de référence, à l'école comme dans les textes officiels.

Pour aider à franchir cette nouvelle étape, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique et le Service de la langue française rappellent ici les principales rectifications adoptées en 1990, celles qui, pouvant prendre la forme de règles assez générales, apparaissent à la fois comme les plus économiques et les plus productives. Des présentations plus complètes sont accessibles sur les sites mentionnés ci-dessous.

Certes, ces rectifications ne suppriment pas toutes les difficultés de notre orthographe, qui en est particulièrement riche ! Demain, peut-être, de nouvelles améliorations nous seront proposées pour résoudre d'autres problèmes. En attendant, n'hésitons pas à faire nôtres celles-ci : elles sont une contribution non négligeable à notre effort constant pour faciliter l'accès du plus grand nombre au monde de l'écrit.



Jean-Marie Klinkenberg

Président du Conseil de la langue française
et de la politique linguistique



Pour en savoir plus :

www.languefrancaise.be

www.enseignement.be

www.orthographe-recommandee.info

www.renouvo.org



CULTURE
LANGUE FRANÇAISE

SEPT RÈGLES

pour nous simplifier

l'orthographe

SEPT RÈGLES

pour nous simplifier
l'orthographe

- 1** Les **noms composés** avec trait d'union du type *porte-avion* (verbe + nom) ou *après-ski* (préposition + nom) forment leur singulier et leur pluriel comme s'ils étaient des noms simples : seul le second élément prend la marque du pluriel, et seulement quand le nom composé est au pluriel.



Ex. : Ancienne orthographe

un cure-dent(s), des cure-dents
un cure-ongle(s), des cure-ongles
une garde-robe, des garde-rob
un garde-barrière, des gardes-barrière(s)
un lave-vaisselle, des lave-vaisselle
un sèche-cheveux, des sèche-cheveux
un après-midi, des après-midi
un sans-papier(s), des sans-papier(s)

Nouvelle orthographe

un cure-dent, des cure-dents
un cure-ongle, des cure-ongles
une garde-robe, des garde-rob (inchangé)
un garde-barrière, des garde-barrières
un lave-vaisselle, des lave-vaisselles
un sèche-cheveu, des sèche-cheveux
un après-midi, des après-midis
un sans-papier, des sans-papiers

- ▶ Ne sont pas concernés les noms composés incluant un déterminant (*un trompe-l'œil, des trompe-l'œil ; un sans-le-sou, des sans-le-sou*).

- 2** Dans les **numéraux composés** exprimant un nombre entier, tous les éléments qui ne sont pas des noms sont reliés par des traits d'union.



Ex. : Ancienne orthographe

vingt-cinq
vingt et un
quarante et unième
quatre mille deux cent trente-deux

Nouvelle orthographe

vingt-cinq (inchangé)
vingt-et-un
quarante-et-unième
quatre-mille-deux-cent-trente-deux

- ▶ Ne sont donc pas concernés les noms *dizaine, vingtaine, centaine, millier, million, milliard...*
▶ Dès lors, *vingt et un tiers* et *vingt-et-un tiers* correspondent à des valeurs différentes : $20 + 1/3$, $21/3$ (= $21 \times 1/3$).

- 3** Conformément à la prononciation la plus courante, on écrit avec un **accent grave** le e qui est à la fois situé en fin de syllabe et suivi d'une syllabe avec e muet :

- a.** au présent (de l'indicatif, du subjonctif et de l'impératif), au futur et au conditionnel des verbes tels que *céder, interpréter, régler* (où l'infinitif présente la séquence é + *consonne(s)* + er).



Ex. : Ancienne orthographe

je cède, cède
je céderai
elle considérerait
ils interpréteront

Nouvelle orthographe

je cède, cède (inchangé)
je céderai
elle considérerait
ils interpréteront

- b.** au présent (de l'indicatif, du subjonctif et de l'impératif), au futur et au conditionnel de tous les verbes en *-eler* ou *-eter* (qui entraînent leurs dérivés en *-ement*).



Ex. : Ancienne orthographe

je pèle, pèle
il ruisselle, un ruissellement
elle halètera
tu étiquetterais

Nouvelle orthographe

je pèle, pèle (inchangé)
il ruissèle, un ruissèlement
elle halètera (inchangé)
tu étiquèterais

- ▶ Attention : l'accent grave remplace désormais la double consonne qui suivait le e auparavant.
▶ Ne sont pas concernés *appeler, jeter* et leurs composés.

- c.** dans les formes verbales *puissè-je, dussè-je, trouvè-je...*

d. dans les mots pour lesquels l'usage hésitait entre deux graphies : é ou è.



Ex. : Ancienne orthographe

allègement ou *allègement*
allègrement ou *allègrement*
assèchement mais *sècheresse*
avènement mais *évènement*
crème mais *crémerie*
règlement mais *règlementer*

Nouvelle orthographe

allègement
allègrement
assèchement, sècheresse
avènement, évènement
crème, crémerie
règlement, règlementer

► Ne sont pas concernés les préfixes *dé-* et *pré-*, qui demeurent identiques partout (*dégeler* comme *dégel* ou *déconfiture* ; *prélever* comme *prélèvement* ou *prémonition*) ; les é à l'initiale des mots (*élevage, émeraude* etc.) ; *médecin* et *médecine*.

4 On ne met pas d'**accent circonflexe** sur *i* et *u*.



Ex. : Ancienne orthographe

août
bûcher
connaître, elle connaît
île

Nouvelle orthographe

aout
bucher
connaître, elle connaît
ile

► On maintient néanmoins l'accent circonflexe dans deux cas :

- pour éviter une confusion de sens : *je crois, elle crût* (du verbe *croître*) et *je crois, elle crut* (du verbe *croire*) ; *payer son dû* et *manger du pain* ; *un homme mûr* et *un mur de brique* ; *à coup sûr* et *sur le coup* ; *rompre le jeûne* et *un jeune garçon*...
- pour uniformiser la conjugaison des verbes : au passé simple, *nous vîmes* ou *vous reçûtes* comme *nous chantâmes, vous chantâtes* ; au subjonctif imparfait et plus-que-parfait, *il fît, elle voulût, elle eût voulu* comme *elle chantât*.

5 De façon générale, le **tréma** interdit qu'on prononce deux lettres en un seul son (*mais*). Dans les mots terminés par *-gue(s)*, le tréma se met sur le *u* effectivement prononcé. On procède de même dans leurs dérivés qui contiennent la suite *-gui-*. Un tréma apparaît également sur le *u* dans toute la conjugaison de *arguer* (à prononcer différemment de *narguer*) et dans les mots terminés en *-geüre* (à prononcer différemment de *rongeur*).



Ex. : Ancienne orthographe

aiguë, aiguës
ambiguë, ambiguïté
exiguë, exigüité
il argue, arguer, nous arguons, arguant
gageure

Nouvelle orthographe

aigüe, aigües
ambigüe, ambigüité
exigüe, exigüité
il argüe, argüer, nous argüons, argüant
gagëüre

6 Les mots **empruntés** à des langues étrangères s'écrivent avec des accents conformes aux règles du français et forment leur pluriel comme les mots français.



Ex. : Ancienne orthographe

pedigree
revolver
un barman, des barmen
un box, des boxes
un match, des matches
un maximum, des maxima

Nouvelle orthographe

pédigrée
révolver
un barman, des barmans
un box, des box
un match, des matchs
un maximum, des maximums

7 Le **participe passé** de *laisser* suivi d'un infinitif ne varie pas (s'alignant sur celui de *faire* suivi d'un infinitif).



Ex. : Ancienne orthographe

Mes biens, je les ai laissé saisir.
Ses sœurs, il les a laissées faire.
Elle s'est laissée tomber.

Nouvelle orthographe

Mes biens, je les ai laissé saisir. (inchangé)
Ses sœurs, il les a laissé faire.
Elle s'est laissé tomber.